

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33034 – “ Vallée de la Hoëgne ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33034 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site regroupe un ensemble de petits ruisseaux et rivières ardennaises prenant leur source au niveau du plateau des Hautes-Fagnes et caractérisés par des eaux très acides et de bonne qualité. Il s'agit d'un site de première importance pour des espèces forestières comme les pics mar et noir, la cigogne noire et la bondrée apivore.

Dans certains fonds de vallée tourbeux, il subsiste des aulnaies marécageuses et oligotrophes ainsi que des fragments de boulaies tourbeuses (91D0*).

Avec un grand nombre d'espèces et divers taxons rares ou se raréfiant, la vallée de la Hoëgne possède un très grand intérêt bryologique.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9110	80,00 ha	C	
9190	20,00 ha	C	
91E0*	12,00 ha	C	UG 7
9160	9,00 ha	C	
3260	9,00 ha	B	
91D0*	6,00 ha	C	UG 6
6510	5,00 ha	C	
4010	1,50 ha	C	
6430	1,00 ha	C	
4030	0,50 ha	C	
8220	0,10 ha	C	
3150	0,10 ha	C	
3130	0,10 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*

4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

9110 : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

91D0* : Tourbières boisées

91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	P			C
4038	<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	20-100 i			C
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		1 p		-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		0-1 p		-
A104	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	0-1 i			-
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			P	-
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	P			-
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	P			-
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	1-3 p			-
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	1 p			-
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu		1 p		-
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur		P		-
A340	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise			0-1 i	-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33034 - " Vallée de la Hoëgne ".

Namur, le 14 avril 2016

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives, Délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN